

PRESENTATION ADMINISTRATIVE DE LA STRUCTURE :

Le C.E.F. de Mulhouse, ouvert depuis le 1^{er} octobre 2008, est habilité par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Il peut accueillir 12 mineurs au titre exclusif de l'ordonnance du 2 février 1945. Si la priorité reste l'admission d'adolescents issus du département du Haut Rhin, de la Région "Grand Est", en 2009 plusieurs mineurs sont arrivés de régions beaucoup plus lointaines et ce, à la demande du Juge d'Instruction ou du Juge des Enfants, voire des Parquets.

Cette réalité permet de réaffirmer l'utilité du dispositif dans le champ de la protection de l'Enfance et la nécessité de proposer à des adolescents multirécidivistes ou multirécidivants, un espace éducatif structurant et contenant, marqué d'exigences, entouré des obligations fixées par les Magistrats. Confiés pour une durée variant de 4 à 8 mois, nous avons pu constater en effet le cheminement personnel de chaque jeune dans cet espace cadré, les progrès qu'ils ont réalisés tant socialement que scolairement, les efforts qu'ils ont fournis pour progresser et peu à peu tenter de s'approprier d'autres "fonctionnements de vie".



LES MISSIONS

Le Centre Educatif Fermé a pour mission de permettre aux mineurs de renouer avec les valeurs et les règles de la société, de préparer au mieux leur insertion sociale, professionnelle en fonction de leur projet et de leurs possibilités, de prévenir la persistance et le renouvellement des comportements délinquants des mineurs.

Celle-ci passe par des dimensions collectives et des dimensions individuelles.

C'est donc en les aidant à assumer et dépasser les comportements à l'origine des décisions ayant motivées le placement que l'établissement doit leur permettre de :

- prendre conscience, au travers d'une prise en charge souple, adaptable, en adéquation entre contrainte et éducation, de leur responsabilité dans les actes de délinquance et de leur possibilité de cheminer autrement,
- favoriser la construction d'un projet personnel dans ou hors de la cellule familiale,
- acquérir et/ou compléter les notions indispensables à leur insertion professionnelle (remobilisation scolaire),
- découvrir le monde professionnel par le biais de stage.

LES MOYENS

Le travail d'accompagnement préalablement énoncé nécessite la mise en œuvre de moyens appropriés.

Pour ce faire l'établissement :

- organise l'accompagnement autour de trois modules,
- s'appuie sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire,
- est doté de plusieurs ateliers d'initiation professionnelle.

LES SUPPORTS

La prise en charge des mineurs s'organise autour de trois modules :

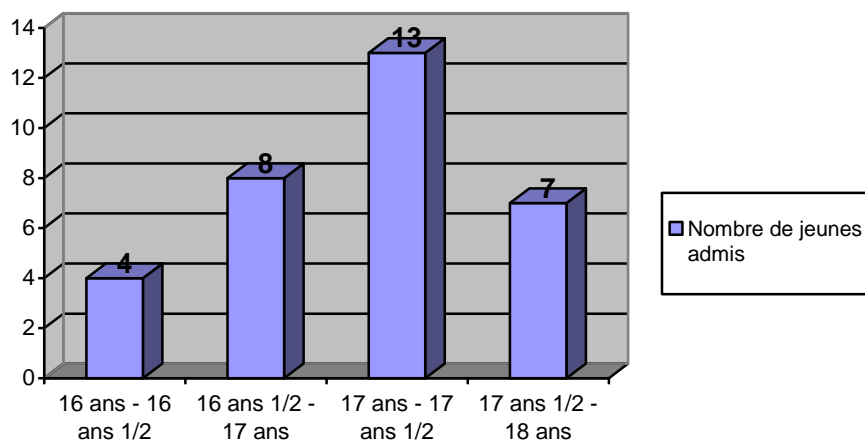
- le module d'accueil qui dure environ un mois et qui vise à effectuer les bilans (psychologique, scolaire, santé, relations sociales...),
- le module de construction qui dure entre deux et quatre mois et qui vise la mise en œuvre du projet individuel (social, stage...),
- le module de préparation à la sortie qui concerne les deux derniers mois de placement et qui vise la responsabilité individuelle (autonomie, projet post-CEF...).

LES JEUNES ACCUEILLIS

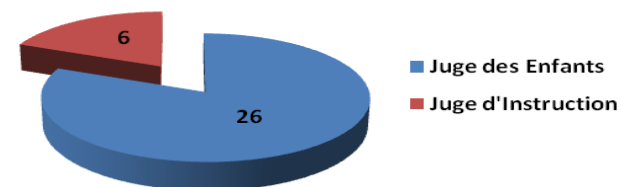
AGE DES BENEFICIAIRES PRESENTS

Tranches d'âge	16 ans – 16 ans 1/2	16 ans ½ - 17 ans	17 ans – 17 ans ½	17 ans ½ - 18 ans	TOTAL
GARCONS	4	8	13	7	32

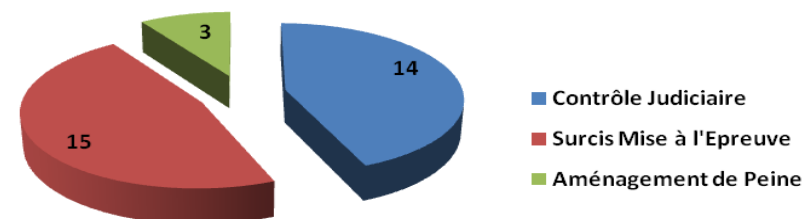
L'AGE DES JEUNES A L'ADMISSION



ORIGINE DES DECISIONS (en nombre de jeunes accueillis)



NATURE DES DECISIONS DE JUSTICE



LA DUREE DES SEJOUR

	Juge des Enfants	Juge d'Instruction	TOTAL
Moins d'un mois	5	1	6
Entre 1 et 2 mois	1		1
Entre 2 et 3 mois	6	1	7
Entre 3 et 4 mois	5	2	7
Entre 4 et 5 mois			
Entre 5 et 6 mois	7	2	9
Plus de 6 mois	2		2

BILAN DES ADMISSIONS ET DES SORTIES

ADMISSIONS – PROVENANCE	NOMBRE	
Grand Est (Mulhouse, Strasbourg, Colmar, Nancy, Metz, Sarreguemines, Montbéliard, Belfort, Besançon, Dijon, Reims)	23	
Paris et départements limitrophes (78, 92, 93, 91...)	4	
Autres (Lyon, Saint Etienne...)	5	
TOTAL ADMISSIONS	32	
SORTIES – MOTIF DE SORTIE	NOMBRE	ORIENTATION
Mesure à échéance	10	Famille, F.A.E., E.P.E.I....
Non respect des obligations du C.J.	8	Incarcération
Non respect des obligations du S.M.E.	11	
Non respect des obligations de l'aménagement de peine	1	
Non lieu	1	Retour en famille
Réorientation	1	Famille d'accueil
TOTAL SORTIES	32	

L'ACTIVITE

Journées prévisionnelles	3504 journées
Journées réalisées	3402 journées
Ecart	- 102 journées

L'activité prévisionnelle était fixée à 3 504 journées pour l'année 2009.

Comme l'indique le tableau, il a été réalisé :

→ 3 402 journées,

soit un déficit de **102 journées**.

L'activité non réalisée est liée à :

- des demandes d'accueils d'urgence qui ne se sont pas concrétisées,
- des demandes d'accueils, préparées, construites autour de visite (en maison d'arrêt ou au C.E.F.) et dont les places ont été réservées mais qui là encore ne se sont pas concrétisées,
- une période estivale marquée par l'accueil de deux jeunes extrêmement déstructurés qui ont été à l'origine de nombreuses dégradations nécessitant des réparations importantes et mettant en attente les admissions,
- des mainlevées de placement anticipées (révocations),
- un effectif en personnel réduit à certaines périodes de l'année qui ne permettait pas l'encadrement de 12 jeunes.

L'EVALUATION DU TRAVAIL CONDUIT

Au terme d'une année pleine de fonctionnement, certains constats déjà mis en avant en 2008 restent d'actualité mais doivent être complétés.

Ainsi, les admissions des mineurs issus de régions beaucoup plus lointaines ont généré moult déplacements, une répartition des tâches parfois périlleuse. Ces éloignements géographiques nous ont obligés à faire parfois abstraction d'un travail avec les familles, tel que nous le prévoyions initialement.

Les bouleversements permanents dans l'organisation des admissions ont par ailleurs été des facteurs à prendre en compte, beaucoup de travail en amont pour préparer les accueils n'ayant pas été suivis de l'arrivée de mineurs et notamment lorsqu'il a s'agit d'organiser des "placements extérieurs".

De plus, il semble qu'une certaine banalisation du dispositif C.E.F. rende le travail d'accompagnement plus complexe voire parfois incohérent. En recherche d'une solution, plusieurs demandes d'admissions ont fait l'objet d'un refus ou, au cours du placement, au regard des évènements et des actes posés par certains, n'ont pas été suivis, nous semblent-ils, d'une réponse adaptée, générant des incompréhensions pour les professionnels et un sentiment d'impunité chez les mineurs concernés.

Enfin, si le bilan reste globalement positif, la question du devenir des mineurs après le passage en C.E.F. reste une réelle inquiétude faute de dispositifs adaptés aux besoins.

LE PERSONNEL

Cette année encore, nous constatons de nombreux départs qui ont générés des périodes d'incertitude et de désorganisation dans l'attente de l'embauche de nouveaux salariés.

Ce mouvement permanent est un facteur qu'il a fallu continuellement prendre en compte dans l'organisation du service afin de toujours veiller à un encadrement bienveillant, respectueux des obligations fixées par les Juge d'Instruction et les Juges des Enfants. Il a s'agit aussi d'assurer l'activité demandée, soutenir, accompagner et professionnaliser les personnels qui se sont investis quotidiennement dans leur rôle et leur fonction, quel que soit leur place, quel que soit la fréquence des absences.

En effet, au-delà du "turnover", 673 jours d'absences (pour maladie) sont à déplorer mais trouvent en partie une explication dans la difficulté du travail, l'épuisement face à la tâche et les résistances de chacun mises à mal.

Au-delà, le deuxième poste de Chef de Service ayant été pourvu quatre mois et étant resté vacant tout le reste de l'année 2009, la charge de travail a donc été manifeste et source là encore de difficultés pour tout à chacun.

CONCLUSION

Au regard de tous les paramètres cités précédemment, l'année 2009 reste cependant une année positive.

Le projet d'établissement mis en œuvre, transmis aux nouveaux salariés, réajusté sans cesse, reste d'actualité et légitime compte tenu des profils des jeunes et de leur contexte de placement.

Néanmoins si beaucoup d'entres eux se sont saisis du dispositif pour évoluer socialement, s'inscrire dans une logique de re-scolarisation, de qualification, l'après CEF reste une préoccupation majeure qu'il faudra sans nul doute reconsidérer.

Je tiens par ailleurs à remercier tous les professionnels de l'établissement. Tenaces, persévérants, habités d'une volonté de fer, faisant preuve d'une grande disponibilité, à l'écoute quant aux besoins des usagers tout en étant vigilants sur le cadre, chacun a su faire preuve de cette "gymnastique" intellectuelle qui consiste à accompagner, projeter, insérer mais aussi à vivre les départs précipités de certains...